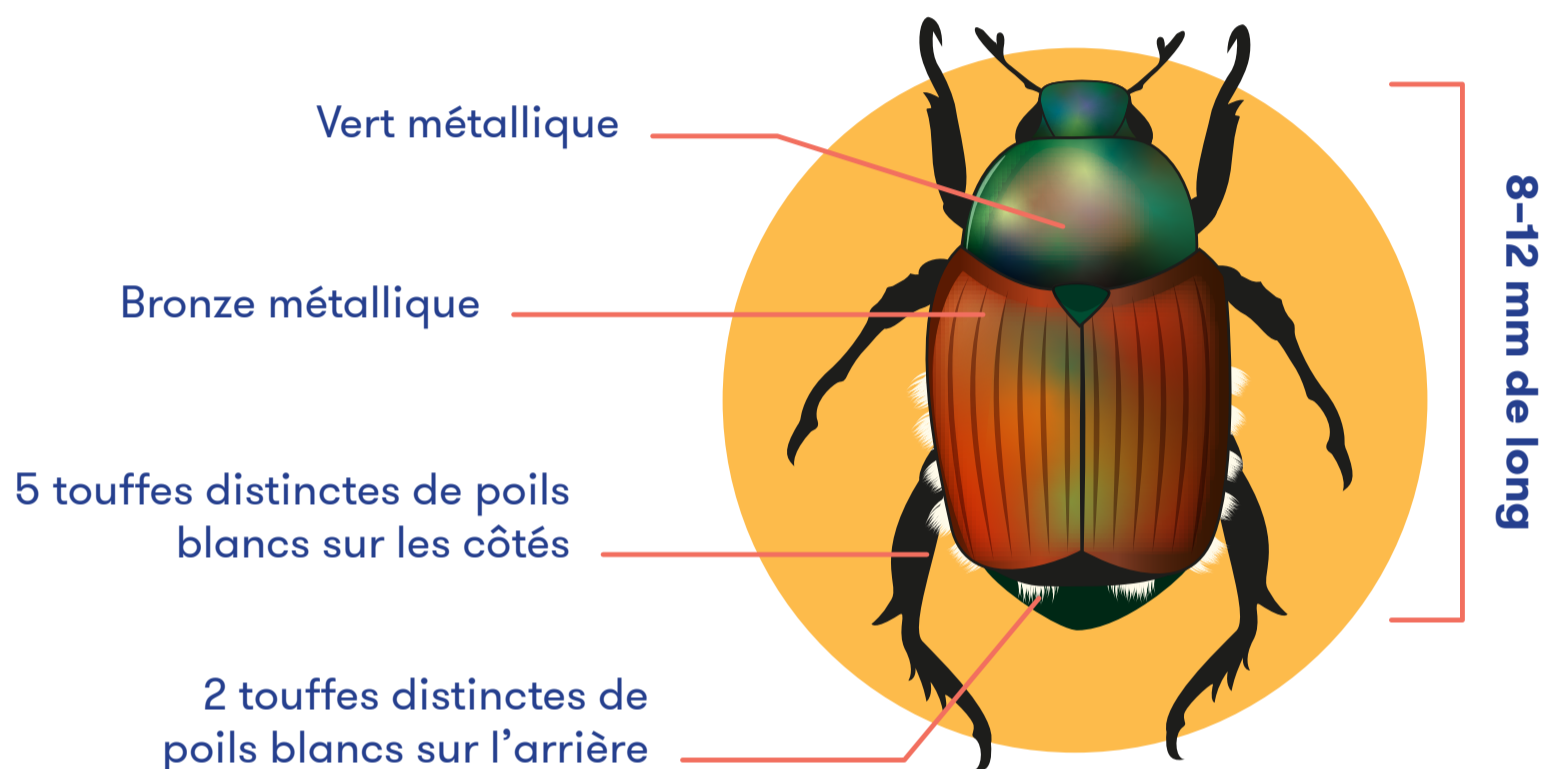


# Le Scarabée japonais

*Popillia japonica*

Sans danger pour la santé, le Scarabée japonais est un insecte invasif (dit « de quarantaine ») particulièrement problématique : il cause des **dégâts considérables** aux cultures, jardins, arbres et à la végétation en général. Détecté au Tessin en 2017 et à Genève en 2025, il se répand rapidement en Suisse.

## Reconnaître et signaler le Scarabée japonais



Un petit scarabée de la taille d'un grain de café.



taille réelle

## Vous pensez avoir reconnu un Scarabée japonais ?

Son signalement est obligatoire

**1** Tentez de capturer l'insecte (il est inoffensif) en le conservant dans un récipient bien fermé.

**2** Comparez l'insecte à la description : si les détails correspondent, prenez une photo.

**3** Transmettez rapidement le cas aux autorités avec le lieu exact de la découverte, en scannant ce code :



Ne relâchez pas le scarabée avant d'avoir obtenu une réponse.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Pour tout savoir :  
[www.ge.ch/c/scarabeejaponais](http://www.ge.ch/c/scarabeejaponais)  
[phyto-agro@etat.ge.ch](mailto:phyto-agro@etat.ge.ch)

